

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.169

**Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles à la
Font des Quatre Francs**

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025
Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **12**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.169**

Rapporteur : Monsieur MONIER

CRÉATION D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES À LA FONT DES QUATRE FRANCS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20102 -2) MISE EN VALEUR DES ESPACES DE BIODIVERSITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- | | | |
|--------|---|--|
| ODD 6 | : | Protection et restauration des Ecosystèmes |
| ODD 11 | : | Valorisation du patrimoine et des paysages |
| ODD 14 | : | Gestion durable des espaces naturels |
| ODD 15 | : | Préservation des Ecosystèmes terrestres |
| ODD 17 | : | Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs |

L'ESSENTIEL :

Dans le cadre sa compétence en matière de plan local d'urbanisme intercommunal, et en application de sa stratégie de biodiversité intercommunale, GrandAngoulême propose d'approuver la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS) dans les communes de Voeuil-et-Giget et Mouthiers-sur-Boëme, située sur le site ENS «La Font des Quatre Francs», pour permettre d'assurer la préservation écologique et paysagère de ce site.

La loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, codifiée dans le code de l'urbanisme, est venue instaurer la compétence départementale en matière d'espaces naturels sensibles (ENS). Les départements ont en effet pour vocation de préserver et valoriser auprès du public des sites d'une grande richesse sur le plan écologique et paysager, mais qui sont menacés et/ou rendus vulnérables en raison des pressions anthropiques ou naturelles, actuelles ou potentielles, qui s'y exercent.

Dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels 2023-2030 adopté par le conseil départemental de la Charente, un réseau d'ENS a été créé, réunissant une grande

diversité de sites destinés à être préservés, gérés et valorisés. En particulier, le site « La Font des Quatre Francs » situé sur les communes de Voeuil-et-Giget et Mouthiers-sur-Boëme, a été labellisé en ENS par le département de la Charente, le 27 septembre 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et plus particulièrement ses articles L. 113-8, L. 215-1 et suivants, R. 215-1 et suivants ;

Vu la délibération du 27 septembre 2019 de la commission permanente inscrivant ce site en qualité d'espace naturel sensible au vu de la particularité du milieu ;

Vu la délibération du 4 juillet 2023 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême adoptant la stratégie de biodiversité intercommunale 2023-2028 ;

Vu le courrier d'accord en date du 12 mars 2025 de la commune de Voeuil-et-Giget pour la création d'une zone de préemption à l'échelle du périmètre du site ENS « La Font des Quatre Francs » ;

Vu la délibération du 28 mai 2025 du conseil municipal de la commune de Mouthiers-sur-Boëme pour la création d'une zone de préemption à l'échelle du périmètre du site ENS « La Font des Quatre Francs » ;

Situé à cheval sur les communes de Voeuil-et-Giget et Mouthiers-sur-Boëme, le site « La Font des Quatre Francs » s'étend sur une surface de 146 ha, et concerne des parcelles classées en zones Np, N et A du plan local d'urbanisme intercommunal, dont la dernière procédure sur les communes concernées a été approuvée le 10 septembre 2024.

La détermination du site et notamment son périmètre, s'appuie en grande partie sur les périmètres d'inventaires et de mesures écologiques déjà existants :

- deux **zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique** (ZNIEFF) de type I et II, dites respectivement « Ruisseau de la Font des Quatre Francs » (540003218) et « Vallées calcaires péri-angoumoisines » (540007614). Ces ZNIEFF, mises à jour le 12/06/2024 recensent respectivement 16 et 70 espèces déterminantes.

- une zone **Natura 2000** « Vallées calcaires péri-angoumoisines » (FR 5400413), d'une superficie totale de 1 650 hectares, elle répond à la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Il s'agit d'un ensemble de 3 vallées similaires, entaillées parallèlement dans le calcaire et dénommées par leurs cours d'eau respectifs : l'Anguienne, les Eaux Claires et la Charraud. Le site offre des **milieux naturels diversifiés** tels que des pelouses calcicoles, des boisements secs, des cavités, des cours d'eau et leur ripisylve, des prairies humides ou encore des boisements alluviaux qui présentent tous un patrimoine floristique, faunistique et paysager remarquable, reconnu d'intérêt européen. La ligue pour la protection des oiseaux est la structure animatrice du site Natura 2000.

L'ENS « La Font des Quatre Francs » comporte **21 habitats**, dont 9 habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe 1 de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »), parmi lesquels 1 est considéré comme prioritaire (Forêts de frênes et d'aulnes médio-européennes).

La présence de deux petites vallées (celle du ruisseau de la Fontaine du Roc et celle du ruisseau de la Font des Quatre Francs) revêt **un intérêt indéniable puisque les milieux aquatiques et humides sont fragiles et fortement menacés**, et assurent pourtant d'importants services écosystémiques et fonctions de nature écologique, hydrologique, mais aussi économique, sociale et culturelle.

Ce site permet ainsi l'accueil de **nombreuses espèces**, telles que la Globulaire commune, ou encore, la Crapaudine de Guillon. On note également que le cortège des oiseaux forestiers est bien représenté : Chouette hulotte, Grive musicienne, Mésange nonette, Pic noir, Pic épeiche... Il abrite en particulier 180 plantes vasculaires, dont 25 espèces sont déterminantes en Charente et 250 espèces animales dont 79 sont rares ou menacées. Au sein de ce site, sont présentes des espèces d'intérêt fort comme le Lucane cerf-volant protégé au niveau européen. On y trouve également 9 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux et 2 espèces d'odonates protégées au niveau national (Agrion de Mercure et Gomphé de Graslin).

Les espèces animales patrimoniales (ou non) présentent sur ce site nécessitent une mosaïque de milieux « naturels » diversifiés, en bon état de conservation, et connectés par des corridors écologiques, alternant des zones boisées et ouvertes.

Ce site est particulièrement exposé au **risque de déprise agricole**, ce qui met en péril la valeur intrinsèque des milieux présents, en particulier des pelouses calcaires, à moins qu'il ne fasse l'objet d'un entretien, d'une gestion et d'un suivi adaptés. Cet espace naturel constitue une zone de refuge rare pour la faune et la flore, face à la pression agricole et urbaine, justifiant ainsi son enjeu de préservation élevé.

La création d'une zone de préemption au titre des ENS permet d'instituer **une politique de maîtrise foncière active** sur des parcelles présentant de forts enjeux environnementaux. Elle garantit une gestion et une valorisation adaptées à la sensibilité de ces espaces, et contribue ainsi à la pérennité de la diversité biologique des milieux naturels.

Tout en étant associé à des opérations de préservation écologique et paysagère, l'exercice du droit de préemption au titre des ENS permettra l'acquisition de parcelles afin de les aménager et de les ouvrir au public, sauf exceptions législatives ou jurisprudentielles justifiées par la fragilité du milieu naturel ou par des impératifs de sécurité publique.

Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est compétente en matière de plan local d'urbanisme intercommunal ;

Considérant que la création d'une zone de préemption au titre des ENS, à l'échelle du périmètre du site ENS « La Font des Quatre Francs », se justifie non seulement au regard des intérêts écologiques et paysagers que présente la diversité des espèces et des milieux naturels, mais également au regard de la nécessité d'assurer une préservation, une gestion et une valorisation de ces milieux qui soient pérennes et adaptées à leur sensibilité ;

Je vous propose :

DE DONNER l'accord de GrandAngoulême à la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS) dans les communes de Voeuil-et-Giget et Mouthiers-sur-Boëme, située sur le site ENS « La Font des Quatre Francs », telle que figurant aux plans de situation et de délimitation joints en annexes.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tout document afférant à la mise en œuvre de ce projet.

Pour : 74	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
Contre : 0	
Abstention : 0	
Non votant : 0	

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE

LISTE DES PARCELLES INCLUSES
DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE
DE LA FONT DES QUATRE FRANCS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Commune de Voeuil-et-Giget

Section C

103

Section B

89	254	1165
90	255	1166
91	301	1167
92	302	1168
93	303	1245
246	305	1246
247	316	1358
248	326	1359
249	327	
253	692	

Section C

2	76	91	102	165
3	77	92	104	166
4	78	93	105	167
5	79	94	108	176
6	83	95	149	177
7	85	96	153	185
8	86	97	155	189
14	87	98	157	190
61	88	99	161	193
62	89	100	162	194
63	90	101	164	

Commune de Mouthiers-sur-Boëme

Section A

70	91	113	148	206	227	414	2200
71	92	114	149	207	231	415	2201
72	93	115	150	208	247	585	2202
73	94	116	151	209	251	602	2203
74	95	120	152	210	252	603	2204
75	96	122	153	211	253	604	2205
76	97	123	154	212	254	605	2532
77	98	124	155	213	255	607	2533
78	99	125	156	214	256	611	2540
79	100	126	157	215	257	612	2541
80	102	127	158	216	258	855	2649
81	103	137	159	217	259	866	2654
82	104	138	160	218	260	884	2809
83	105	139	163	219	261	1374	2810
84	106	140	165	220	262	1412	2811
85	107	141	166	221	263	1413	2812
86	108	143	167	222	306	1787	2873
87	109	144	168	223	410	1811	
88	110	145	169	224	411	1907	
89	111	146	172	225	412	1908	
90	112	147	173	226	413	1910	

Section B

645	658	711
646	659	712
647	663	713
648	664	714
651	700	715
652	703	716
653	704	717
654	705	718
655	706	719
656	707	902
657	708	997

Section ZH

1	25	43
2	26	46
3	28	103
9	29	104
13	30	106
14	31	107
15	33	108
16	34	
17	35	
18	36	
19	37	
20	38	
21	39	
23	40	
24	42	

Section ZI

7
9
111
113
143

Plan de situation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs à l'échelle du Département de la Charente

LE DÉPARTEMENT
CHARENTE

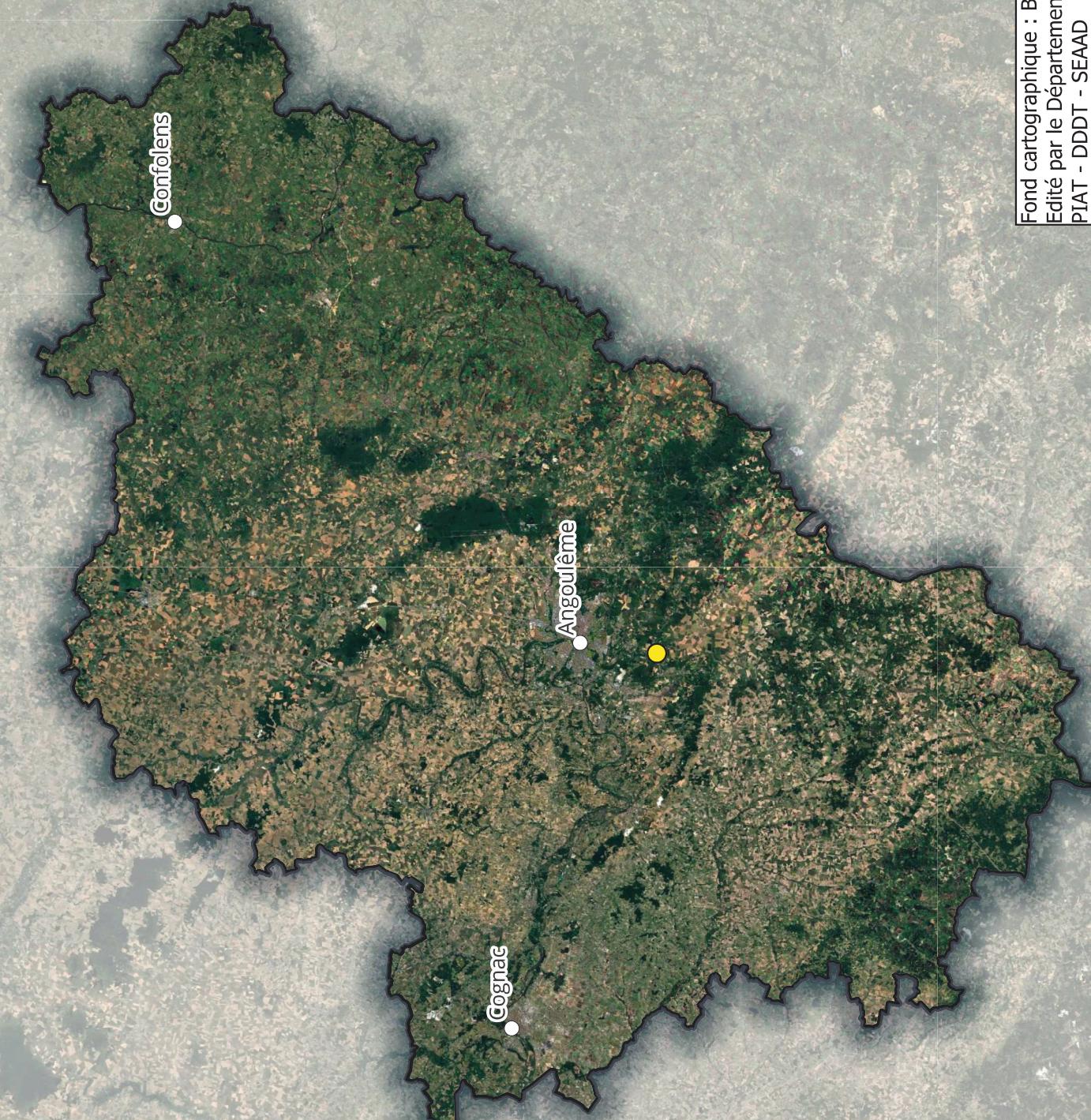
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025



Fond cartographique : BD Ortho ©
Édité par le Département de la Charente
PIAT - DDDT - SEAAD
juin 2025

0 10 20 km



Plan de situation de la ZPENS de La Font des Quatre Frans à l'échelle communale

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2026_09_169-DE

Accusé certifié exécutable

Reception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Fond cartographique : BD Ortho ©
Édité par le Département de la Charente
PIAT - DDDT - SEAAD
mai 2025

1 000 m

500

0

Vœuil-et-Giget

Mouthiers-sur-Boëme



Plan de délimitation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Fond cartographique : BD Ortho ©
Edition par le Département de la Charente
PIAT - DDDT - SEAAD
mai 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

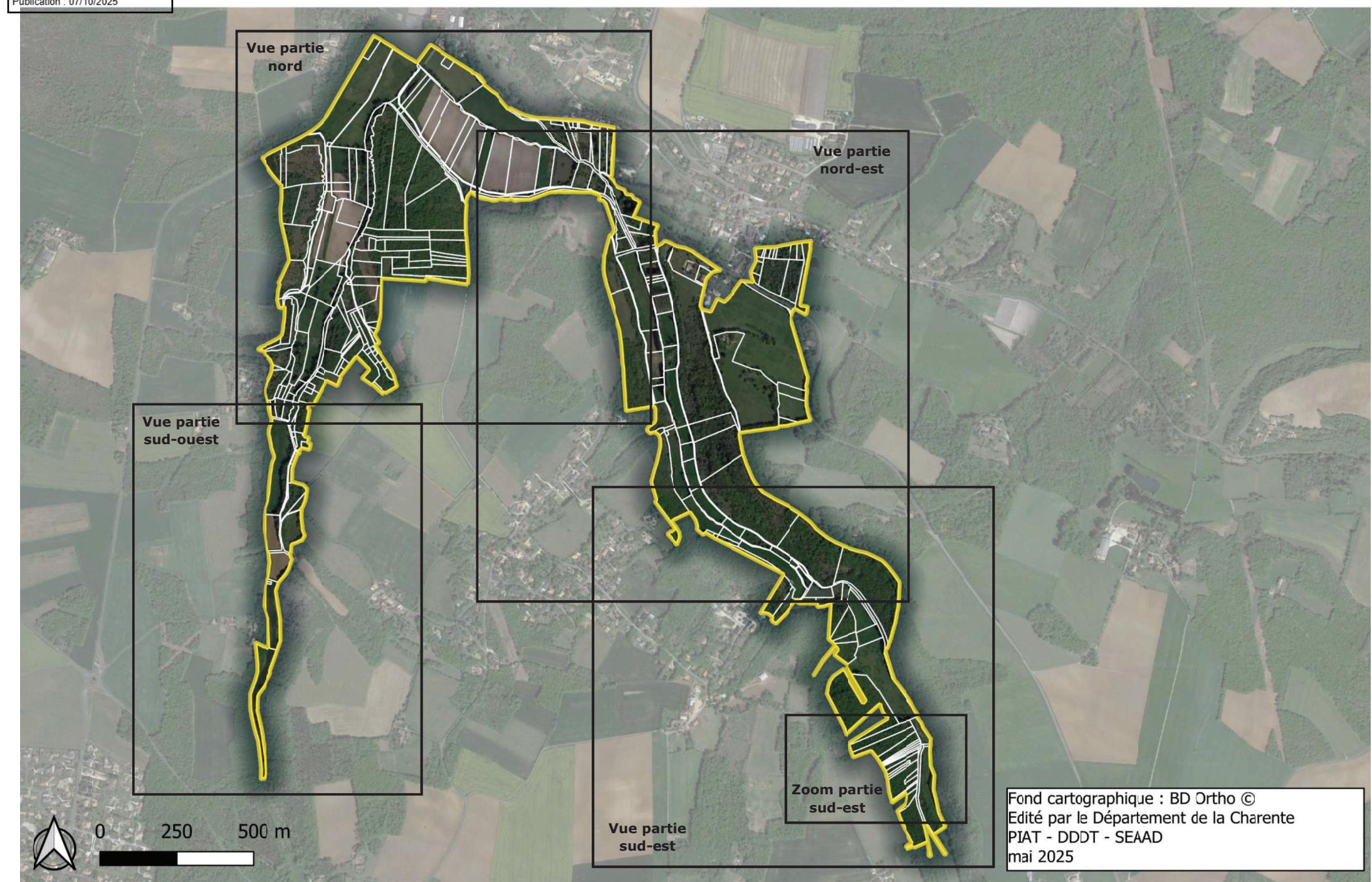
Publication : 07/10/2025

500 m

250 m



Plan de délimitation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs



Plan de délimitation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs (partie sud ouest)

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

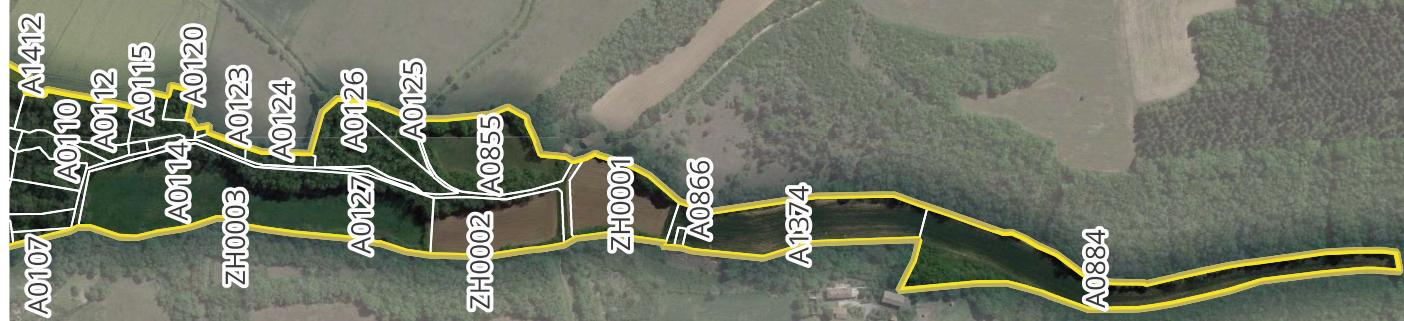
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

Fond cartographique : BD Ortho ©
Édité par le Département de la Charente
PIAT - DDDT - SEAAD
mai 2025



500 m

250

0



Plan de délimitation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs (partie nord)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025 09 169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2020

Fond cartographique : BD Ortho ©
Édité par le Département de la Charente
PIAT - DDDT - SEAAD
mai 2025

250

6



Plan de délimitation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs (partie nord est)



Fond cartographique : BD Ortho ©
Édité par le Département de la Charente
PIAT - DDDT - SEAAD
mai 2025

Plan de délimitation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs (partie sud est)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

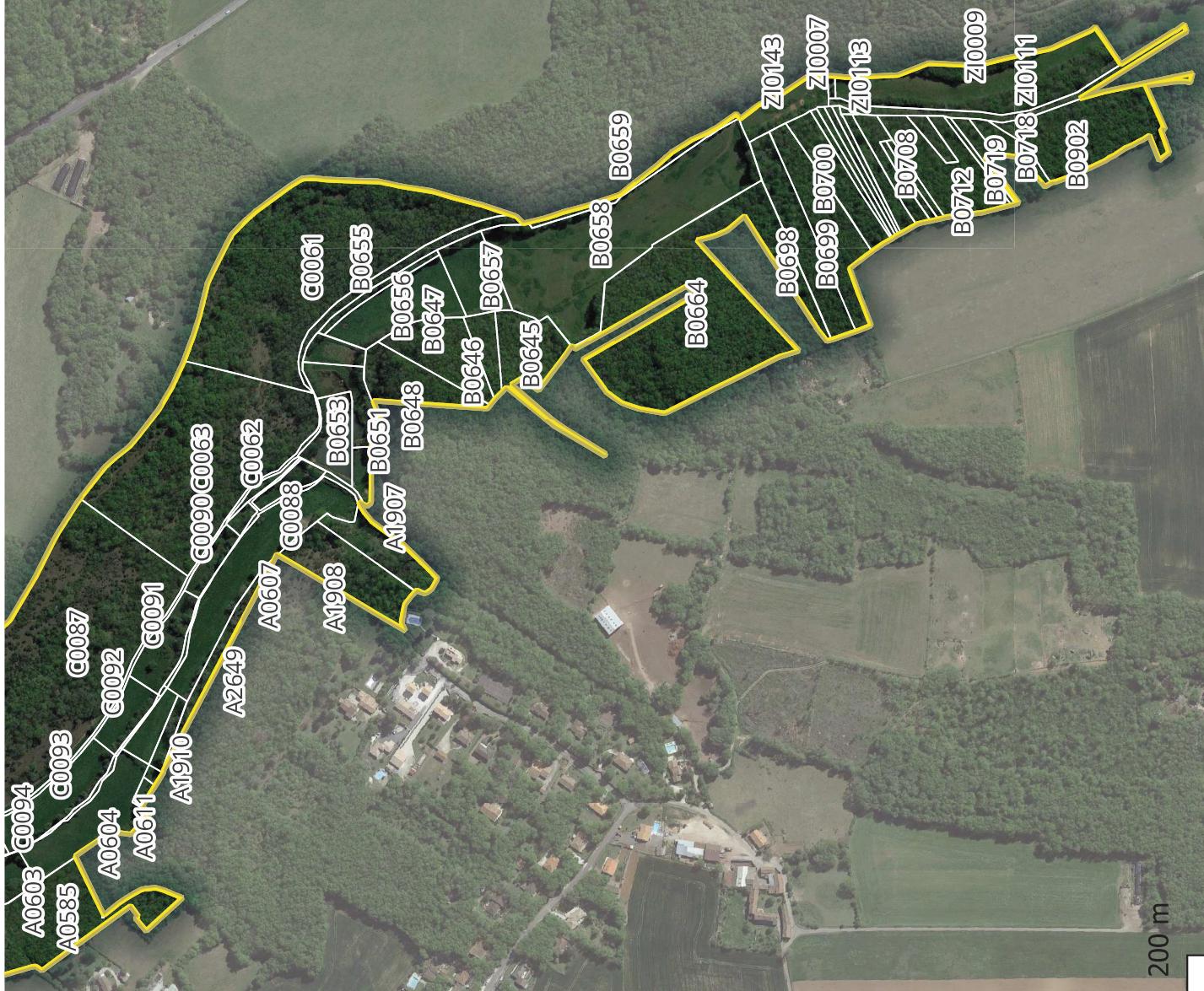
016-200071827-20250930-2025_09_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Fond cartographique : BD Ortho ©
 Édité par le Département de la Charente
 PIAT - DDDT - SEAAD
 mai 2025



0 100 200 m



Plan de délimitation de la ZPENS de La Font des Quatre Francs (zoom partie sud est)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Publication : 07/10/2025

Fond cartographique : BD Ortho ©
Édité par le Département de la Charente
PIAT - DDDT - SEAAD
mai 2025

200 m

100

0

